

## Résolution 1721 (2010)<sup>1</sup>

Version finale

# Richesses, bien public et bien-être: comment les concilier dans une Europe en mutation?

Assemblée parlementaire

1. Le but fondamental de la société européenne est d'assurer à tous une vie prospère et digne. Depuis les destructions et les graves perturbations causées par les deux guerres mondiales, l'Europe s'est cherché une voie de développement pour renforcer son engagement envers les valeurs morales et spirituelles communes qui inspirent les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Cependant, la dernière décennie a révélé bien des défaillances du modèle de développement actuel fondé sur une trop grande dépendance vis-à-vis de la génération prospère de l'après-guerre et l'absence d'approche systémique. Il convient de rééquilibrer croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement, de manière à ce que la qualité de la vie soit au cœur des politiques de développement.

2. Le produit intérieur brut (PIB), qui mesure le niveau de production d'un pays, est devenu l'étalon des progrès de notre civilisation, de sa richesse et du bien-être des citoyens. Cependant, la crise économique actuelle oblige nos sociétés à repenser leurs rapports à la richesse et à considérer la croissance économique en tenant compte du bien-être des sociétés et des impératifs environnementaux. L'Assemblée estime que l'utilisation du PIB comme instrument unique de mesure de l'état économique et social de nos sociétés ne suffit plus car c'est un outil purement comptable. L'équation automatique entre croissance du PIB et croissance du bien-être des populations est devenue obsolète.

3. L'Assemblée parlementaire considère qu'il est devenu nécessaire d'apporter des réponses politiques, économiques, sociales et environnementales adaptées dans un monde en rapide évolution et une Europe où les disparités économiques subsistent, notamment entre l'est et l'ouest. De ce fait, elle souligne l'importance de prendre en considération d'autres facteurs qui ne soient pas monétaires ou financiers et qui concourent cependant à l'accroissement de la richesse nationale d'un Etat et du bien-être de sa population. Les décideurs politiques et économiques doivent se doter dès à présent de nouveaux outils transversaux permettant la compréhension des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle que sont la réorganisation de l'économie mondiale, le changement climatique et les questions démographiques.

4. L'Assemblée se félicite des diverses initiatives du Conseil de l'Europe (par exemple, le séminaire «Impliquer les citoyens/communautés dans l'évaluation et la promotion du bien-être et du progrès: vers des nouveaux concepts et outils», Strasbourg, 27-28 novembre 2008), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a lancé un projet mondial intitulé «Mesurer le progrès des sociétés», de la Commission européenne, du Parlement européen, du Club de Rome, du World Wide Fund for Nature (WWF) et de l'OCDE, avec leur conférence jointe «Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès, la richesse réelle et le bien-être des nations» (Bruxelles, 19-20 novembre 2007) et son suivi, ainsi que de la Commission internationale sur la mesure de la performance économique et du progrès social, qui a formulé ses recommandations le 14 septembre 2009.

5. L'Assemblée invite les parlements nationaux à s'inspirer des travaux accomplis par les organisations et experts internationaux divers lors de l'élaboration des futures lois, et à ouvrir des débats spécifiques dans chaque pays sur les implications des initiatives susmentionnées dans un contexte national.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 27 avril 2010 (13<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 12199](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Vrettos). *Texte adopté par l'Assemblée* le 27 avril 2010 (13<sup>e</sup> séance).



6. Afin de se faire une idée plus précise du bien-être des Européens, l'Assemblée engage les Etats membres du Conseil de l'Europe à mieux prendre en compte les principes suivants:
- 6.1. les questions environnementales sont d'une importance capitale pour le bien-être des sociétés européennes et surtout pour la survie des générations futures. Le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, les dommages environnementaux et la disparition d'espèces animales et végétales ont des répercussions majeures sur l'environnement immédiat et les conditions de vie des 800 millions de citoyens du Conseil de l'Europe. Il convient donc de mesurer avec précision la vitalité de ce capital naturel ainsi que les menaces qui planent sur lui et qui se répercutent sur le capital humain;
  - 6.2. la santé des citoyens européens, la gestion des systèmes publics de santé et un accès à des soins de qualité qui doit être étendu au plus grand nombre sont essentiels. Les défis liés à la démographie imposent à nos sociétés de nouveaux choix en matière de santé. L'augmentation de l'espérance de vie entraîne, certes, que les politiques structurelles s'y adaptent, mais elle est également source de croissance économique;
  - 6.3. l'aggravation des inégalités et la dégradation du bien-être social sont bien souvent les premières conséquences des crises économiques. Aujourd'hui plus qu'avant, il convient de protéger et d'aider les populations les plus fragiles et les plus susceptibles de subir des discriminations (comme l'écart salarial entre les femmes et les hommes ou les difficultés à trouver un emploi et un logement pour les personnes issues des minorités). Trouver les indicateurs qui nous renseigneront le plus précisément sur l'état de la cohésion sociale en Europe doit être l'une de nos principales priorités;
  - 6.4. le renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme demeurent des priorités absolues pour le Conseil de l'Europe. Vivre en paix, jouir des libertés publiques et civiles, bénéficier d'une justice équitable et de mesures contre la corruption, et respecter les différences ethniques, linguistiques et religieuses accroissent un bien-être politique qui se transforme rapidement en avantages économiques;
  - 6.5. un niveau d'éducation élevé est une condition essentielle au développement des compétences des citoyens et à la compétitivité européenne de nos sociétés dans le contexte de la mondialisation;
  - 6.6. les dégradations successives du marché du travail et leurs conséquences humaines désastreuses dues au chômage ou à un emploi précaire, mais aussi aux déficits budgétaires publics croissants, entraînent fatalement une diminution du bien-être des populations.
7. L'Assemblée appelle donc les Etats membres du Conseil de l'Europe à allouer des ressources budgétaires adaptées à leurs politiques de développement afin de poursuivre une croissance économique plus saine et plus équilibrée.
8. De plus, l'Assemblée estime que ces nouveaux indicateurs de bien-être sociétal ne doivent pas occulter une réflexion globale sur la manière d'améliorer le PIB afin qu'il couvre des données économiques non mesurées jusqu'à aujourd'hui, par exemple les diverses activités de l'économie domestique.
9. L'Assemblée souhaite que s'engage dès à présent sur cette question du bien-être une vaste concertation internationale à l'occasion de rencontres à haut niveau, car elle sait pertinemment que la mesure du bien-être ne pourra être efficace qu'en cas de consensus général sur le sujet et de soutien unanime des initiatives allant dans ce sens. Cette concertation pourrait s'inscrire dans les grandes discussions internationales en cours, comme le G20 où un groupe de travail sur les indicateurs de croissance pourrait être constitué. Ce débat doit également porter sur les problèmes majeurs relatifs à notre mode de vie dont la crise économique a mis les défaillances en exergue. Ce groupe de travail pourrait ainsi avancer de nouvelles solutions pour l'économie de nos sociétés, qui ne se résumeraient pas au simple choix entre un Etat omniprésent et la seule loi de l'économie de marché.
10. L'Assemblée appelle également les Etats membres, et particulièrement les autorités locales et régionales, à multiplier les initiatives visant à sensibiliser les populations à ce que signifie un plus grand bien-être. A ce titre, elle encourage vivement toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent à collaborer avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui a acquis une vaste expérience en ce domaine.
11. L'Assemblée considère aussi que la société civile doit être pleinement associée aux différents travaux en cours sur la recherche d'indicateurs. Etant les premiers concernés, les citoyens doivent être consultés sur le modèle d'une véritable démocratie participative avant l'application de tout indicateur. Les nouveaux indicateurs ne peuvent être fixés que dans le cadre d'un consensus social.

12. Enfin, l'Assemblée considère que les différentes instances du Conseil de l'Europe doivent poursuivre leurs travaux sur cette question fondamentale du bien-être.